

au sujet de l'embauchage dans le parc national de Terra-Nova. J'ai été peiné d'entendre, comme tous mes commettants qui habitent cette région, que le ministre croyait nécessaire d'avoir recours aux conseils d'un homme qui est venu habiter cette collectivité après l'aménagement du parc national pour ce qui est de la compétence de gens qui avaient demeuré là toute leur vie. J'espère que le ministre a renoncé à cette ligne de conduite et qu'il s'en remet à ses très compétents fonctionnaires pour ce qui est du recrutement des employés dans les parcs. Il peut être sûr qu'ainsi tout le monde sera parfaitement satisfait.

Puisque ce n'est pas le seul cas, semble-t-il, où l'on a recours à des méthodes étranges de recrutement, on me permettra de demander au ministre si, depuis hier, il a recueilli des renseignements pour répondre à la question marquée d'un astérisque qui figure au *Feuilleton* depuis assez longtemps et qui a trait à certains employés du parc national du Cap-Breton. Il pourrait peut-être nous dire en même temps si les trois autres messieurs qui sont mentionnés dans la question à laquelle il a été répondu ont été informés que leurs services n'étaient plus requis et si, par la suite, cet avis a été retiré. Le ministre peut-il nous dire également si ces personnes lui ont soumis des observations, si une certaine dame Woodman, de Jasper (Alb.), était employée par intermittence dans le parc national de Jasper et si on l'a par la suite remerciée de ses services? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi? Qui lui a succédé et quelles étaient les qualités qui manquaient à M^{me} Woodman et que possède son successeur?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je suis heureux de connaître l'opinion de l'honorable député de Bonavista-Twillingate sur nos méthodes de recrutement à Terra-Nova. Voici ma réponse: le service des parcs accorde la préférence, quand c'est possible, aux gens qui habitent près du parc; l'honorable député sait que c'est ainsi que nous procédons.

Pour ce qui est de la deuxième question à propos du commencement des travaux sur la route qui doit relier le parc au chemin de fer...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettra peut-être de l'interrompre. Il se propose d'accorder une priorité spéciale à ceux qui jusqu'ici ont gagné leur vie à travailler dans le parc, comme il l'a dit à M. Keough, n'est-ce pas?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui. Je crois avoir fourni une réponse satisfaisante cet après-midi.

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Pour ce qui est de la construction de la route, les travaux ont commencé il y a une semaine environ.

Le troisième point de l'honorable député portait sur une question marquée d'un astérisque à laquelle je n'ai pas répondu, mais qui a été inscrite au *Feuilleton*. J'ai demandé des renseignements, mais j'ai jugé que ceux qu'on m'avait fournis n'étaient pas satisfaisants; j'ai donc prié mon ministère d'écrire de nouveau pour obtenir de plus amples détails, car je tiens à renseigner la Chambre pleinement sur les méthodes de recrutement dans ce parc. Je pense que la Chambre apprendra avec plaisir que le principe fondamental dont nous nous inspirons là-bas tient compte des besoins de la population et que la liste de paye du parc de Cap-Breton (surtout pendant le programme de travaux d'hiver pour chômage que nous avons appliqué l'an dernier) serait à l'honneur de tout gouvernement. La réponse à la question que j'ai posée ne m'est pas encore parvenue, mais dès que je l'aurai reçue, je la soumettrai à la Chambre.

Quant à la deuxième question marquée d'un astérisque, on me dit que la Division des parcs n'a pas entendu dire que ces gens aient reçu des avis. Ils ont été employés de façon continue et le chef de la Division des parcs, qui est maintenant devant moi, m'a certifié que nous ne disposons d'aucun renseignement confirmant qu'ils aient reçu un avis de mise à pied.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a-t-il reçu personnellement des réclamations de l'une de ces personnes?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Non, pas personnellement.

L'hon. M. Pickersgill: Personnellement ou autrement?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Mes fonctionnaires ne disposent d'aucun renseignement de cet ordre.

La cinquième question était relative à M^{me} Woodman, de Jasper, et c'est un cas où la demande de document a été satisfaite, et je crois que le document a été déposé sur le Bureau de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne pense pas en avoir entendu parler.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Il est possible, naturellement...

L'hon. M. Pickersgill: La demande n'était pas faite en mon nom; je crois qu'elle l'était au nom de l'honorable représentant d'Ottawa-Ouest.